

DOSSIER DE CANDIDATURE
SUITE A L'APPEL A PROJETS 10 000 LOGEMENTS HLM ACCOMPAGNES

DESCRIPTION DU PROJET
15 OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

1.	LA REPONSE AUX BESOINS DANS LE TERRITOIRE	3
2.	L'OFFRE DE LOGEMENT MOBILISE ET L'ORGANISATION DES PARCOURS	6
3.	LE DIAGNOSTIC ET L'ACCOMPAGNEMENT	11
4.	LE PARTENARIAT FINANCIER	12
5.	CONCLUSION	15

1. LA REPONSE AUX BESOINS DANS LE TERRITOIRE

Nous proposons des logements et une gestion adaptés aux situations de jeunesse en voie d'insertion professionnelle et également éducative.

Nous cibons des jeunes en voie d'insertion professionnelle entre 18 et 30 ans. Nous les accompagnons pendant 2 ans environ afin qu'ils puissent accéder à un logement de droit commun d'Habitat Guyanais.

Ce paragraphe décrit les principes et les points marquants qui caractérisent la Guyane et les jeunes Guyanais sur des problématiques liées, au contexte démographique, à l'économie du territoire, à l'emploi et au logement.

Ainsi, la création d'une offre nouvelle s'avère indispensable, compte-tenu du volume des besoins, de l'inadéquation des réponses collectives existantes et de l'inadaptation du parc de droit commun à l'accueil d'une grande partie des publics (coût, modalités de séjour, services et accompagnement).

Vous trouverez ci-dessous une synthèse descriptive :

1- Une implantation à Cayenne, dans une zone en voie de développement.

2- Une démographie en pleine expansion avec un un solde naturel de 2,7%. (Source : INSEE).

3- Une population fortement jeune avec quelques disparités, selon les communes notamment un très fort indice de jeunesse sur l'ouest Guyanais, mais aussi une forte progression des 15 - 19 ans sur Cayenne.

4- Un taux de cohabitation parentale différent et important selon les tranches d'âge et qui peut en partie s'expliquer par :

- Une carence de petits logements,
- Les prix élevés des locations,
- Les ressources faibles des jeunes en activités.

5- Une progression de la construction des logements, mais peu adaptés à la précarité des jeunes.

6- Les chiffres liés à l'emploi :

- 3 jeunes sur 4 sont inactifs,
- 19,9% de chômeurs,
- CDD et temps partiel prédominant sur 2 Communautés de communes (Ouest et Est Guyanais).

7- Formation : de nombreux jeunes sans qualification sur l'ensemble de la Guyane, une attractivité des centres urbains et notamment la CCAL et de très fortes différences de niveau selon les régions.

8- Mobilité des jeunes freinée par les carences de logements et par l'implantation des centres de formation. Il n'y a pas de réponses pour les jeunes qui nécessiteraient des logements fractionnés (baux adaptés à l'alternance).

Il s'agit à travers la diversité des logements, de pouvoir proposer à un panel relativement large de solutions à partir desquels, il est possible de "mixer" les publics accueillis.

Ainsi, le projet s'appuie sur la rencontre accompagnée entre des publics qui proviennent de toutes les régions de la Guyane mais aussi de la métropole, et qui sont dans des situations professionnelles diverses : CDI, CDD, emploi d'insertion, stagiaire, étudiants, apprentis, etc.

D'autre part, chaque logement offre une qualité de prestations qui valorise l'occupant du logement et qui participe à une restauration de son image ce qui, en fonction des situations est un élément fort dans l'accompagnement des jeunes qui sont le plus en difficultés.

De plus, l'implantation de la structure sur la Zone d'Hibiscus au Centre de Cayenne va permettre aux jeunes occupants d'être à proximité des autres jeunes de la ZAC et du centre-ville et de ses services.

La politique tarifaire est également élaborée en fonction des situations et de la capacité des jeunes à être solvables.

Pour tenir cette politique tarifaire, il est nécessaire d'obtenir un financement important sur le plan de l'accompagnement pour décliner le projet socio-éducatif. Celui-ci s'appuyant sur un renforcement des partenariats locaux : lien formation/entreprises/habitat/territoire.

Notre volonté est de créer des résidences qui favorisent les échanges entre les jeunes. Pour cela, nous développons la sociabilité, la constitution d'un réseau et l'apprentissage des règles de vie communes :

- Accompagnement collectif à la vie sociale des jeunes alternants : apprentissage de la vie en communauté (santé, alimentation, loisirs, sports, culture et citoyenneté).
- Accompagnement individualisé en cas de difficultés rencontrées par les jeunes : santé, insertion, ressources.

Ci-dessous un tableau synthétique de la gestion locative que nous proposons :

Période d'ouverture	Les résidences Habitat Jeunes seront ouvertes toute l'année, 7 jours sur 7.
Modalités de séjour	Il sera possible d'y résider aussi bien en séjour continu (au mois renouvelable) ou en séjour fractionné (plusieurs nuits par semaine, 1 à 2 semaines par mois). Afin de faciliter les mobilités des jeunes et les courts séjours, les modalités d'entrée et de sortie seront souples et les délais de préavis réduits.
Part séjours fractionnés	Une partie des places concernera des séjours fractionnés à proprement parler.
Taux d'occupation	Les apprentis ou les jeunes accueillis à la semaine sur le principe de l'alternance génèrent un taux d'occupation assez faible puisqu'ils n'occupent le logement qu'une fraction de la semaine ou du mois. Le taux d'occupation prévisionnel est de 88 % pour les séjours continus.

Tarifs	<p>Une tarification adaptée aux faibles ressources des jeunes salariés ou en alternance sera proposée, moins de 20 € la nuitée.</p> <p>Si nous bénéficions de subventions, cela viendra en déduction de ce montant, le reste à charge pourrait être de 10€ à 11€, en fonction des ressources des jeunes.</p> <p>Les jeunes résidant en séjour continu paieront une redevance mensuelle comprenant le loyer et les charges locatives.</p> <p>Afin de tenir compte des faibles ressources des jeunes, les redevances appliquées seront égales aux plafonds PLAI (sécurisées par les dispositifs du locapass, mobili jeunes,...). Toutefois, si les subventions à l'investissement sont suffisantes, nous appellerons une redevance moins élevée qui sera en dessous des plafonds maximums.</p> <p>Les jeunes résidents bénéficieront de l'aide versée par la CAF, calculée sur l'ensemble de la redevance (loyer + charges).</p>
---------------	--

La Ville de Cayenne est notre point d'entrée sur le territoire guyanais par l'ampleur de la demande en matière de logements spécifiques pour les jeunes. Cela va évoluer vers une dynamique plus régionale et donc à terme, vers une diffusion de réponses en direction de l'ensemble de la jeunesse guyanaise et sur l'ensemble du territoire Guyanais.

Un ensemble de résidences innovant pour Cayenne et pour l'alternance en Guyane.

Le projet des résidences de la ZAC Hibiscus a pour ambition également de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie des jeunes engagés dans une formation par alternance et des jeunes en parcours professionnel plus classique, afin de faciliter leur autonomie et leur insertion socio-professionnelle.

La possibilité de logement pour les jeunes en formation par alternance, se déplaçant difficilement entre les villes principales de Guyane devrait permettre ainsi de renforcer les différents dispositifs de formation que le Conseil Régional veut mettre en place. Dans le cadre de sa politique de formation en direction des jeunes, le contrat d'objectifs précise les moyens signés entre l'Etat, le Conseil Régional, les différentes chambres des métiers et les partenaires sociaux.

2. L'OFFRE DE LOGEMENT MOBILISE ET L'ORGANISATION DES PARCOURS

- L'implantation de l'opération :

Le projet se situe sur la ZAC Hibiscus à Cayenne.

Le Quartier de l'Université présenté par l'EPAG (Etablissement Public de l'Aménagement de la Guyane) correspond à nos besoins.

Il s'agit du nouveau centre urbain de la Ville Capitale, connecté notamment au Pôle Universitaire Guyanais. Ce quartier moderne doit porter des logements, des commerces, des bureaux et des équipements publics, dont la future Maison de la forêt et des Bois de Guyane.

En sa qualité d'aménageur, l'EPAG précise également que le quartier a été conçu pour répondre aux besoins en logements du territoire de Cayenne (secteur aidé, secteur libre, familles, personnes âgées...).

Le quartier permet également d'ouvrir des parcours résidentiels.

L'EPAG indique que le Quartier de l'Université – Hibiscus est une réalité opérationnelle. En effet, il est en cours de travaux.

Les aménagements publics réalisés par l'EPAG sont en cours d'achèvement. Compte tenu des besoins urgents de logements pour les jeunes, encore décriés dans la presse, les premiers travaux de construction ont été lancés, il y a quelques mois.

- Une volonté politique commune

Habitat Guyanais s'est associé avec Habitat Jeunes Développement, pour apporter une réponse adaptée aux situations de jeunesse de la Guyane ; le montage complexe de ce projet et les enjeux que représentent sa création, amènent Habitat Guyanais à solliciter auprès de l'Union Sociale de l'Habitat, l'inscription de ce projet, dans le cadre du programme des 10 000 logements aidés.

Au regard des prévisions démographiques et de l'évolution de la population, il y a une carence en matière de logements sur la Guyane. Il existe un vrai manque de petits logements adaptés.

La création de ces trois résidences à loyers modérés, viendra combler une partie de ces besoins non pourvus et augure d'une dynamique de création de ce type de structures sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, Habitat Guyanais et Habitat Jeunes Développement ont décidé de participer au développement de réponses de l'habitat aux jeunes sur le territoire de la Guyane. Chacune de ces structures met en commun son expérience et ses compétences pour finaliser un projet à la hauteur des ambitions de ce territoire en plein essor, mais qui souffre d'un manque de structures d'accueil pour sa jeunesse. Le projet d'implantation des résidences habitat jeunes s'inscrit dans une dynamique partenariales de territoire.

- L'organisation :

Une équipe et un encadrement qui balise la progression et le "processus d'autonomisation" des jeunes occupants.

Le logement est de nature à sécuriser le parcours des jeunes guyanais ; pour autant il est nécessaire d'accompagner une partie de ceux-ci dans leur quotidien et en prévision d'un accès futur au logement de droit commun.

Une équipe de salariés avec des travailleurs sociaux (Educateurs spécialisés, conseillère éducative, animateurs) dédiée à l'accompagnement, est présente. Chacun a pour mission, et en fonction de son profil de poste, d'accompagner les jeunes pour les préparer au mieux à l'après-résidence (logement de droit commun).

L'ensemble de l'équipe de la résidence a une action en direction des jeunes qui seront logés. Chacun doit se sentir investi par la conduite du projet social de la résidence, et exercer ses fonctions avec cette idée, que tous les postes dans leur déclinaison opérationnelle sont importants et participent à l'accompagnement des jeunes dans leur processus d'autonomie.

- L'équipe de direction (1 ETP) :

Composée d'un directeur général et d'un cadre intermédiaire, pour un équivalent d'1 ETP, l'équipe de direction assure la conduite globale de l'association (administratif et financier, projets de développement, partenariats, communication/représentation,...), la gestion des résidences, les relations avec les équipes socio-éducatives et techniques, etc.

- L'équipe socio-éducative (6 ETP) :

Elle sera constituée d'animateurs socio-éducatifs qualifiés (éducateurs spécialisés, conseillère en économie sociale et familiale, animateur socio-éducatif). Ces professionnels seront amenés à intervenir sur les trois résidences.

Les animateurs développeront des actions collectives et proposeront si besoin des suivis individualisés, sur les questions de logement, d'insertion professionnelle, de mobilité, de vie quotidienne, d'accès aux droits, à la culture, à la citoyenneté, etc.

- Gardiens, agents de veille et de médiation (3 ETP) :

L'accueil d'un public jeune en résidence collective nécessite une présence professionnelle de jour comme de nuit. Les agents de veille et de médiation interviennent en relais de l'équipe socio-éducative plutôt sur les horaires non-couverts par celle-ci (la nuit, le week-end et les jours fériés).

Logés sur le site, ils permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes et constituent un maillon indispensable de la continuité de service.

- Agents d'accueil et de secrétariat (3 ETP) :

Les agents d'accueil et de secrétariat sont en charge de l'accueil physique et téléphonique au sein des résidences. Ils assurent une mission d'information du public, d'encaissement des redevances et de liaison avec l'équipe socio-éducative.

- Le personnel administratif (1 ETP) :

Un comptable assurera la comptabilité générale de la structure et la gestion des payes.

- Service technique, maintenance et entretien (5 ETP) :

Les personnes chargées de l'entretien/maintenance interviendront sur les 3 résidences pour l'entretien courant des logements. Elles pourront assurer des missions pédagogiques en direction des jeunes (apprendre à changer une ampoule, déboucher un siphon...).

Le personnel de service sera en charge du ménage dans les espaces communs et administratifs des résidences, ainsi que dans les logements lors des changements de locataires. Les personnes responsables du ménage pourront également assurer des missions pédagogiques en direction des jeunes (apprendre à nettoyer son logement, trier ses déchets, préparer l'état des lieux de sortie, etc).

- Les grands axes du projet éducatif sont les suivants :

- L'accueil :

Une attention particulière sera donnée à l'accueil : présentation de la structure, de son projet, de son organisation, découverte du territoire pour les jeunes en mobilité, etc.

Chaque jeune qui entre dans ce nouveau lieu doit se sentir investi par l'équipe qui va l'accompagner dans son parcours.

- Le contrat de résidence :

L'installation, l'entrée dans les lieux : l'occasion de commencer l'apprentissage du statut de locataire. Un contrat de résidence sera signé par les jeunes, il formalise les droits et les devoirs de chacun et précise les échéances de paiement de la redevance, avec une intention pédagogique.

Apprendre les règles de vie en collectivité, apprendre à gérer son logement...

La structure habitat jeunes aura de plus un règlement intérieur qui a pour objet de définir les règles de vie communes. Celui-ci pourra être co-écrit avec les jeunes des résidences.

- La vie pendant le séjour :

Pendant le séjour, le jeune occupe un logement individuel ou partagé, qui lui permet de se stabiliser, de mener à bien son projet de formation ou d'insertion, de prendre son autonomie. Il devra construire son parcours et préparer ainsi sa vie future, si besoin avec le soutien d'adultes référents.

Les résidences sont des lieux d'expérimentation pour les jeunes, dans un cadre donné, avec des règles de vie et des repères structurants.

Un collectif de vie structuré, avec des professionnels de l'animation ou de l'éducation, sera stabilisateur pour les jeunes apprentis qui viendront se loger en alternance.

Ce sont aussi des espaces ouverts sur leur environnement : ils doivent favoriser la rencontre et les échanges, et non le repli sur soi.

- La préparation à la sortie :

Le séjour dans les résidences jeunes, a une vocation transitoire. Il doit d'être structurant pour les jeunes, en favorisant le passage entre une "vie adolescente" et une "vie adulte", entre le domicile familial et son propre logement, entre situation de dépendance et une situation plus autonome.

Il doit donc aussi être une étape vers l'accès à un logement de droit commun. Les professionnels des résidences auront pour mission de faciliter les parcours résidentiels des jeunes, en lien avec les autres réponses proposées sur le territoire.

Dans le cadre du parcours d'accompagnement, Habitat Guyanais sera en mesure de soumettre un logement de droit aux communes aux jeunes salariés qui seront autonomes.

Ils devront faire preuve d'un savoir-être qui s'appuie essentiellement sur la sociabilisation et la citoyenneté.

- Les principaux axes de travail :

- La sociabilisation et la citoyenneté :

Ce sont des conditions nécessaires à l'accès à l'autonomie des jeunes, et des axes majeurs du bien vivre ensemble.

L'acquisition de ce savoir-être qui est d'importance égale aux savoir-faire, sera encouragée par l'information des jeunes sur leurs droits et devoirs. Les équipes socio-éducatives auront notamment en charge d'organiser la vie des résidences et d'en rappeler les règles.

L'ouverture aux autres sera favorisée par la mixité et le brassage des publics au sein des résidences jeunes, qui accueilleront des jeunes de toutes origines géographiques et sociales, avec des statuts professionnels et des secteurs d'activité divers.

Le projet s'appuiera sur un collectif, qui, accompagné par des professionnels, deviendra porteur de régulation de groupe, de stimulation, de réconfort entre pairs, de lutte contre la solitude et l'isolement.

De plus, les équipes seront à l'écoute des attentes et des initiatives des jeunes. Elles les solliciteront dans l'organisation du vivre ensemble (à travers la mise en place des Conseils de Vie Sociale notamment) et la mise en œuvre d'activités, les amenant ainsi à prendre des responsabilités valorisantes et à s'impliquer. Les espaces collectifs faciliteront l'organisation de projets pris en charge par les jeunes, autour d'ateliers culturels, de sorties sportives..., en lien avec le tissu associatif local.

- Le suivi des jeunes et l'accompagnement :

Certains jeunes vivent des situations plus complexes qui nécessitent une attention et une prise en charge particulière. Il est impératif de pouvoir accompagner individuellement ces situations, en lien avec les services sociaux extérieurs.

Les équipes socio-éducatives assureront autant que nécessaire un suivi personnalisé (budget, santé, conduites à risque, soutien scolaire...) des jeunes concernés.

A chaque fois que le besoin s'en fera ressentir, des réunions de synthèse sur la situation des jeunes en lien avec les services extérieurs seront organisées entre les professionnels des centres sociaux, des centres de formation et des résidences.

- La prévention et la santé :

Des actions de sensibilisation ou d'information seront proposées à l'ensemble des résidents.

Des partenariats seront à créer en direction des structures telles que la Prévention Routière, la Caisse d'Assurance Maladie et le Comité d'Etudes et Information sur les Drogues, des soirées débats ou des formes d'animation plus ludiques pourront se construire.

Un travail sur l'alimentation sera également mené dans les résidences jeunes, autour d'ateliers conviviaux tels que des "repas thématiques".

- L'offre de logement :

Ci-dessous des logements qualifiants et adaptés aux situations de jeunesse :

Typologie de logement	Surface habitable (m ²)		Nombre
	Surface du logement	Surface des annexes	
T1	16,00	5,00	117
T1'	18,00	7,50	95
T2	36,00	15,00	31
T2 Partagés	36,00	15,00	34
T4/T5	74,00	10,00	4
Nombre total de logements			281

Un logement correspondant à un ménage, nous avons par conséquent 281 ménages.

Notre assiette de foncière est composée de :

- l'ilot 5 qui accueillera 95 logements,
- l'ilot 12 qui accueillera 84 logements,
- l'ilot 16 qui accueillera 102 logements.

3. LE DIAGNOSTIC ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'implantation de ces résidences pour les jeunes répond à un besoin réel, pour l'ensemble des situations de jeunesse de la Guyane en distinguant les différentes conditions liées à l'emploi et à la formation qui génèrent des contraintes particulières sur le plan économique et des rythmes de vie.

- L'accompagnement :

Ces opérations de logement seront ouvertes à différentes catégories de bénéficiaires (jeunes salariés, stagiaires, en formation, en recherche d'emploi...), avec un double objectif de mixité sociale et de viabilité économique du projet.

Au-delà du logement, il s'agira de proposer aux jeunes de véritables lieux de vie, ouverts sur le territoire, favorisant les échanges et l'apprentissage des règles du vivre-ensemble.

Pour cela, des professionnels seront présents au sein des résidences et mettront en œuvre un projet socio-éducatif en direction des jeunes.

Le projet socio-éducatif, élaboré par Habitat Jeunes Développement, aborde plusieurs dimensions favorables à l'autonomie : le suivi et l'accompagnement des jeunes, la prévention/santé/sécurité, l'accès à la culture pour tous, la sociabilisation / la citoyenneté.

- Il s'agit ainsi de favoriser le développement de solutions de logement et d'hébergement pour tous les jeunes Guyanais en difficulté et notamment en mobilité qu'elle soit professionnelle géographique ou sociale. Pour valider ce développement et s'engager dans une production de réponses adaptées aux différentes situations de jeunesse, nous nous appuyerons sur des études réalisées à partir de données collectées auprès des différents acteurs institutionnels de la Guyane et à partir de données de l'INSEE.
- Le projet s'appuiera dès le lancement sur un partenariat durable entre les organismes de formation, l'ensemble des partenaires institutionnels et l'organisme gestionnaire des résidences.

- L'accompagnateur (le gestionnaire) :

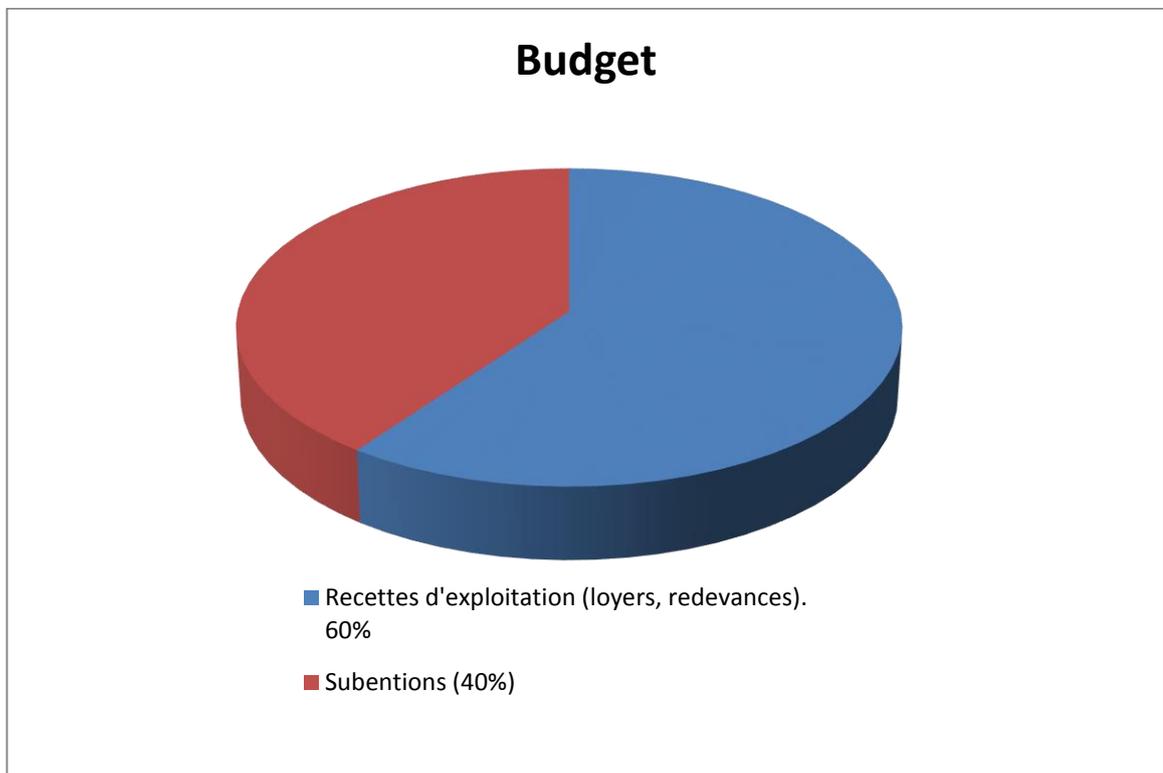
Issu de la volonté de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, Habitat Jeunes Développement intervient pour porter le développement de réponses adaptées en matière d'habitat jeunes sur l'ensemble du territoire national et surtout la Guyane.

Depuis le début de ce programme de développement sur la Guyane, Habitat Jeunes Développement offre suffisamment de garantie car il bénéficie des compétences et de l'expérience d'un réseau de plus de trois cent adhérents disséminés sur l'ensemble du territoire national.

Il sera également en capacité de développer sur le territoire Guyanais des réponses s'apparentant à des services logements, dont une des missions est de travailler la gestion locative adaptée et la médiation locative.

4. LE PARTENARIAT FINANCIER

- Budget de fonctionnement :



Notre budget de fonctionnement est de 500 000 Euros par an pour l'accompagnement de 281 ménages soit environ 1 779 Euros par ménage.

Un partenariat qui autorise les complémentarités et les synergies

Un projet de la sorte n'est pas un projet porté par un unique intervenant, le gage de réussite est de s'appuyer sur les interactions entre tous les partenaires qui peuvent agir sur le parcours des jeunes, et qui peut se traduire sous forme d'organigramme.

Ci-dessous l'organigramme avec les partenaires publics :



Un atout pour la réussite du projet

Le succès de la gestion d'une résidence Habitat Jeunes tient entre autre, dans sa capacité à rassembler les acteurs institutionnels, les partenaires sociaux, les chefs d'entreprises, non seulement en amont du projet pour effectivement construire quelque chose de durable et d'adapté aux situations de jeunesse, mais aussi tout au long de la vie du projet de la résidence.

Ce partenariat actif fera de l'association Habitat Jeunes un acteur dynamique sur le territoire où il sera implanté.

Il permettra de fixer certains jeunes sur un territoire, de permettre à d'autres de continuer leur mobilité et de participer à la sociabilisation d'une partie de la jeunesse.

Il peut devenir un point central de la réflexion sur l'évolution des situations de jeunes sur le territoire de la Guyane et participer ainsi à la mise en œuvre d'un véritable plan d'action avec l'ensemble des partenaires.

Un des axes du partenariat mis en œuvre et qui sera développé, est celui qui assurera la continuité du parcours résidentiel initialisé dans les résidences et qui trouvera sa concrétisation dans l'accès au parc de logements sociaux gérés par les bailleurs locaux.

En effet, le temps de résidence sera employé pour « former » les jeunes résidents à l'occupation d'un logement et aux exigences requises pour accéder aux logements de droit commun.

Les formes d'occupation à suivre peuvent s'envisager de multiples façons, si les réflexes de « bon locataire » ne sont pas acquis ; du bail glissant avec accompagnement plus renforcé à un accompagnement plus souple que dans du logement de droit commun, il y a matière à structurer des partenariats entre le gestionnaire et les bailleurs sociaux.

Financement de l'accompagnement

Pour décliner ce projet a fait appel aux collectivités territoriales aux services de l'état et à la CAF.

Point sur le financement de l'accompagnement.	
RESIDENCES HIBISCUS CAYENNE, GUYANE	
ETAT / DRJSCS	<ul style="list-style-type: none"> - Le point est fait sur un accord de principe pour le versement de l'Aide à la gestion locative sociale. - Un financement éventuel en Allocation logement temporaire (ALT) pour quelques logements
Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> - il a été demandé une participation du Conseil régional entre 70 000€ et 100 000€
Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> - Nous allons solliciter une aide à l'investissement.
CAF	<ul style="list-style-type: none"> - La CAF a confirmé que le projet s'inscrivait bien dans le cadre d'une résidence sociale d'insertion professionnelle et soutiendra normalement par le versement d'une prestation socio-éducative
Ville de Cayenne	<ul style="list-style-type: none"> - La ville devrait s'engager à hauteur de 100 000 € sur une durée totale de 3 ans.

5. CONCLUSION

Malgré nos similitudes, nous ne sommes pas une résidence à vocation sociale. Notre implantation en Guyane est atypique et répond aux besoins démographiques, de cohabitation mais aussi de précarisation.

Nous proposons des logements et une gestion adaptés aux situations de jeunesse en voie d'insertion professionnelle et également éducative.

Nous cibons des jeunes en voie d'insertion professionnelle entre 18 et 30 ans. Nous les accompagnons pendant 2 ans environ afin qu'ils puissent accéder à un logement de droit commun d'Habitat Guyanais

Ce parcours s'initie par un savoir-être qui s'appuie sur la sociabilisation et la citoyenneté.

Dans le cadre de ce parcours d'accompagnement, Habitat Guyanais sera en mesure de proposer un logement de droit commun aux jeunes salariés qui deviendront autonomes.

De ce fait, nous pensons que notre opération s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet des 10 000 logements aidés.

Par le biais de ce projet, Habitat Guyanais et Habitat Jeunes Développement travaillent en étroite collaboration sur le développement de l'innovation et du parcours résidentiel à vocation autonome.

Ainsi, nous nous permettons de vous solliciter un montant de 250 000 euros sur une durée de 3 ans.

Cela nous permettra de réduire nos frais de fonctionnement et de fait accentuer nos efforts sur l'accompagnement auprès des jeunes. Cela nous permettra également de pratiquer un tarif très attractif.